



L'augmentation des allocations au-dessus du seuil de pauvreté. La troisième fois, c'est la bonne ?

Le 2 octobre 2020

Un revenu décent est indispensable pour une bonne politique de lutte contre la pauvreté. Le relèvement des allocations les plus basses au-dessus du seuil de pauvreté européen¹ a donc toujours été un fer de lance des Réseaux de lutte contre la pauvreté réunis au sein du Belgian Anti-Poverty Network (BAPN) dans le cadre des élections fédérales. Si les Réseaux apprécient que le nouveau gouvernement l'indique comme une priorité dans la déclaration de politique fédérale, ils auront une vigilance de tous les instants sur sa mise en œuvre effective et dans quelles conditions. Deux gouvernements précédents, Di Rupo (2011-2014) et Michel (2014-2018), avaient également pris cet engagement dans leurs accords de coalition. Constatons que tellement peu de choses ont été faites au cours de ces dix années que la plupart des allocations minimales sont toujours bien inférieures au seuil de pauvreté européen ! Le gouvernement De Croo va-t-il réussir là où les autres ont échoué ? Va-t-il vraiment lutter contre la pauvreté par l'augmentation des revenus ? La troisième fois sera-t-elle enfin la bonne ?

Avant la crise du Covid, plus de 1,8 million de personnes vivaient dans la pauvreté, ce chiffre augmentera encore !

La crise sanitaire s'est ajoutée à la crise sociale préexistante. En effet, plus de 1,8 million de personnes (16,4 % de la population belge) vivaient déjà dans la pauvreté monétaire², soit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté européen. Ce pourcentage est le plus élevé depuis le début du monitoring systématique mise en place depuis 2005.³ Ajoutons que déjà avant l'épidémie du Covid-19, un quart de la population (25,3 %) n'avait pas le budget pour absorber des dépenses imprévues !

La crise du Covid a eu un impact majeur sur nous tous, mais les familles financièrement vulnérables ont été particulièrement touchées. Leur budget déjà bien insuffisant a été soumis à une pression encore plus forte en raison de la perte de revenus. Nous parlons des personnes dans un statut de salarié précaire (travailleur.eus.e.s intérimaires, en ALE, étudiant.e.s jobistes, flexijobs, etc.), des personnes qui travaillent dans des secteurs saisonniers ou précaires (horéca, secteur artistique, récoltes, etc.), des personnes rendues vulnérables par le travail dans l'économie informelle (sans-papiers, travailleurs du sexe, etc.). Les unes et les autres insuffisamment protégées par la sécurité sociale, voir exclues de celle-ci en tout ou partie. De plus, les mesures de confinement ont provoqué une augmentation des dépenses en matière

¹ Le seuil de pauvreté européen est fixé à 60 % du revenu médian équivalent pour l'ensemble de la population. En 2018, elle s'élevait à 1 184,33 € pour une personne seule et à 1 780,76 € pour un ménage composé de deux adultes.

² Source: Bron: EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions)

³ SPF Sécurité Sociale (2019), The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2019 "Slowly falling behind",

https://www.researchgate.net/publication/338332052_The_evolution_of_the_social_situation_and_social_protection_in_Belgium_2019_%27Slowly_falling_behind%27

d'alimentation et produits de base, en raison de la hausse des prix dans les supermarchés, de la vie à la maison, et du télétravail⁴. Les mesures de compensation prises par le gouvernement Wilmes, comme une allocation supplémentaire de 6 x 50 € pour certains bénéficiaires⁵, ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan.

De nombreux experts s'accordent pour dire que, comme ce fut le cas suite à la crise financière en 2008, les chiffres de la pauvreté vont encore augmenter dans les mois à venir dans la foulée de cette crise sanitaire. L'augmentation des allocations au-dessus du seuil de pauvreté revêt donc un caractère urgentissime. Si cette mesure est essentielle sur le plan social, elle l'est tout autant pour la reprise économique. En effet, les familles constituent une part importante de notre économie. Le budget supplémentaire que recevraient les personnes en situation de pauvreté sera dépensé immédiatement afin de répondre à leurs besoins de base, pour payer leurs factures, et représente donc une injection directe dans notre économie directe et locale.

Des actes, pas des mots : le gouvernement De Croo va-t-il mettre sa promesse en pratique ?

Parce que le choix de consacrer le temps et les moyens pour travailler sur la définition d'un budget adéquat, et la planification d'un plan d'action pour concrétiser cette mesure, n'occupaient pas une place centrale dans l'agenda des gouvernements Di Rupo et Michel, ils n'ont pas réalisé cette mesure pourtant annoncée.

Le gouvernement De Croo fera-t-il mieux ou de même ? En lisant le texte du nouvel accord de coalition fédérale, nous craignons d'être encore une fois déçus.

L'augmentation des allocations est mentionnée à deux endroits. D'une part dans le point « *Pouvoir d'achat* », il est dit que « *les allocation les plus basses seront progressivement augmentée en direction du seuil de pauvreté.* ». Cette formulation est moins ambitieuse que dans les précédents accords de gouvernement ! Tendre vers le seuil de pauvreté est très inquiétant alors qu'il est notoire que ce seuil est déjà une sous-estimation de ce dont les gens ont besoin pour vivre dans la dignité.⁶ Compte tenu des besoins importants de la population et de l'appauvrissement croissant, il est très décevant qu'il n'y ait pas d'engagement à porter les allocations au-dessus du seuil de pauvreté européen d'ici la fin de la législature. Pour réaliser cet objectif trop peu ambitieux à nos yeux, le gouvernement annonce l'utilisation de l'enveloppe bien-être et un budget supplémentaire. En ce qui concerne l'enveloppe bien-être, BAPN tient à rappeler que son objectif vise à garantir que les bénéficiaires puissent uniquement suivre le rythme de la prospérité croissante. De plus, il semblerait qu'elle serait utilisée en priorité pour augmenter les pensions minimales ! Le budget supplémentaire annoncé sera donc crucial. Les

⁴ Le télétravail a augmenté les coûts de l'électricité, de l'eau et de l'énergie pour de nombreuses familles.

⁵ À partir du mois de juillet, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de la GRAPA et les personnes porteuses d'un handicap reçoivent une allocation de 50 euros pour 6 mois. Le montant de cette allocation est non seulement insuffisant, mais certains groupes, tels que les chercheurs d'emploi et les jeunes bénéficiant d'une allocation d'insertion, sont exclus et donc discriminés.

⁶ Ainsi, le seuil de pauvreté ne tient pas compte de la situation spécifique des ménages et sous-estime certains revenus, tels que la propriété. Pour en savoir plus, voir : <https://plus.lesoir.be/8911/article/2015-10-12/la-pauvrete-est-sous-estimee-en-belgique>



Réseaux de lutte contre la pauvreté étaient autorisés à espérer des garanties plus fortes sur le budget dans l'accord de coalition puisque tous les partis aujourd'hui au pouvoir ont dit OUI pour l'augmentation des revenus au minimum au seuil de pauvreté lors d'un débat préélectoral organisé par BAPN.

L'augmentation des revenus est mentionnée également dans le chapitre " *lutte contre la pauvreté et accès aux droits* " précise qu'en plus de l'augmentation des allocations, un soutien supplémentaire sera accordé aux familles dont les revenus sont insuffisants. Nous saluons le fait que cette possibilité ait été prévue, mais soulignons que ce soutien supplémentaire ne doit en aucun cas remplacer l'augmentation directe des allocations jusqu'au seuil de pauvreté. En effet, le système d'aide supplémentaire signifie que les personnes, y compris celles qui ont un revenu provenant d'un emploi ou de la sécurité sociale, doivent se rendre au CPAS afin d'obtenir un soutien financier supplémentaire. Pour beaucoup d'entre eux, le passage par le CPAS est une barrière très importante et il y a un risque qu'ils ne le fassent pas. Cela signifierait un seuil supplémentaire qui rendrait l'accès aux droits sociaux plus difficile. Cette accessibilité est déjà soumise à une forte pression en raison du nombre croissant de conditions et des contrôles plus stricts imposés. En outre, il faut veiller à ne pas surcharger davantage les CPAS et détourner le rôle de la sécurité sociale sur les CPAS. En effet, la sécurité sociale ou un travail de qualité sont des systèmes de lutte contre la pauvreté beaucoup plus efficaces, qui permettent aux personnes de se constituer des droits sociaux. Les CPAS doivent conserver leur rôle résiduaire afin de permettre aux personnes de vivre dans la dignité lorsqu'elles n'ont pas accès à d'autres droits sociaux pour des raisons complexes et accidentelles.

Malgré nos réserves, nous saluons qu'une ministre, et plus un.e secrétaire d'État, soit responsable de la lutte contre la pauvreté. Pour nous, c'était une exigence importante dans la perspective de la formation du gouvernement compte tenu de l'importance de la matière.

Appel au nouveau gouvernement fédéral : mettez-vous au travail de toute urgence pour augmenter les revenus au plus vite !

Depuis dix ans, le gouvernement fédéral promet aux personnes en situation de pauvreté que leurs allocations augmenteront pour atteindre au moins le seuil de pauvreté européen. Sans mesures prises rapidement, surtout dans un contexte où les besoins sociaux ont augmenté, ils seront une fois de plus déçus et risquent de perdre toute confiance dans la politique.

Les réseaux de lutte contre la pauvreté réunis au sein de BAPN, avec les personnes en situation de pauvreté, poursuivent immédiatement le combat pour faire en sorte que les allocations soient enfin relevées au-dessus du seuil de pauvreté, notamment ce 17 octobre 2020, Journée mondiale de lutte contre la pauvreté,⁷ au cours de laquelle nous ferons campagne dans tout le pays pour de meilleurs revenus et une sécurité sociale plus forte.

Signataires : Belgian Anti-Poverty Network (BAPN); Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP); Netwerk tegen Armoede (NTA); Brussels Platform Armoede (BPA); Le Forum de Bruxelles contre les inégalités.

Contact : Julie Mawet (RWLP) 0476969526 - j.mawet@rwlp.be / Caroline Van der Hoeven (BAPN), 0474559611 - caroline.vanderhoeven@bapn.be

⁷ Pour les actions pendant le 17 octobre, voir : <https://www.bapn.be/17octobre>